

Paris prédictifs : la porte grande ouverte au délit d'initié



Emmanuel GOLDSTEIN

Publié le 20 juillet 2026 . Lecture estimée : 6 min



Un technicien règle le prompteur de la Maison-Blanche. Il connaît chaque mot avant qu'il ne soit prononcé. Et il aurait parié dessus. L'affaire, révélée en juillet 2026, met à nu ce que les marchés prédictifs refusent de regarder en face : leur promesse de vérité repose sur une faille béante.

Gabriel Perez disposait d'un accès que personne d'autre ne possédait. Depuis la campagne de 2016, ce technicien réglait le prompteur de Donald Trump et relisait la quasi-totalité de ses discours avant qu'ils ne soient lus à voix haute. Selon ABC News, qui a révélé l'affaire le 16 juillet 2026, il aurait transformé cet accès en machine à cash sur Kalshi, une plateforme de paris prédictifs où l'on mise sur les mots et expressions qu'une personnalité publique prononcera. Il aurait gagné plus de 100 000 dollars. Kalshi a gelé près de 90 000 dollars sur son compte.

Le détail qui accable tient en une phrase : les enquêteurs auraient constaté qu'il annulait certaines mises en cours de discours, quand le président sautait un passage contenant un mot sur lequel il avait misé. La Maison-Blanche l'a suspendu sans solde. Sa porte-parole a parlé d'une honte. Rien n'est jugé à ce stade.

Le délit d'initié érigé en fonctionnement normal

Le cas Perez n'a rien d'une exception isolée. En mars 2026, deux chercheurs, Joshua Mitts de Columbia Law School et Moran Ofir de l'université de Haïfa, ont passé au crible plus de 93 000 marchés Polymarket ouverts entre 2024 et 2026. Leur estimation donne le vertige : environ 143 millions de dollars de profits qualifiés d'anormaux, avec un taux de réussite de 69,9 % sur les comptes suspects, un résultat qui s'écarte du hasard de plus de 60 écarts-types. La méthode a été discutée, un statisticien de Rutgers en conteste la pondération, et la prudence s'impose sur le chiffre exact.

Les dossiers judiciaires, eux, ne se discutent pas. Le département de la Justice américain a inculpé en 2026 un militaire des forces spéciales qui aurait parié sur la capture de Nicolás Maduro grâce à des informations classifiées, et un ingénieur de Google soupçonné d'avoir misé sur des données internes de recherche. Remontons à 2024. Un parieur français surnommé Théo avait alors engagé jusqu'à 85 millions de dollars sur la victoire de Trump, répartis sur onze comptes. Le fondateur de Polymarket a trouvé la chose « cool », y voyant la preuve que sa plateforme récompense celui qui détient l'information. Voilà l'aveu qui compte. Dans cette logique, le délit d'initié devient un argument de vente, la démonstration que le marché finit toujours par dire vrai.

Réguler l'événement : Washington dit oui, Paris dit non

Sur le papier, les deux régulateurs observent le même produit. Ils en tirent des conclusions inverses. Aux États-Unis, la CFTC (Commodity Futures Trading Commission, le régulateur des marchés dérivés) avait d'abord tenté d'interdire les contrats sur les élections. Elle a perdu devant les tribunaux en 2024.

Puis l'administration Trump a changé sa direction, et le nouveau président de l'autorité, Michael Selig, a retiré en janvier 2026 le projet de règle qui aurait fermé la porte aux contrats politiques et sportifs, avant de publier en juin 2026 un texte de plusieurs centaines de pages autorisant l'essentiel des paris sur le sport. Selig qualifie ces plateformes de « machines à

vérité ». En France, l'ANJ (Autorité nationale des jeux) tient la position exactement opposée.

Depuis novembre 2024, elle considère Polymarket comme une offre de jeux d'argent illégale au regard de l'article L. 320-1 du Code de la sécurité intérieure, et a engagé son blocage. En 2025, elle a fait bloquer 1 290 adresses. Une douzaine de pays européens ont suivi, de l'Allemagne à l'Espagne. Le même produit se retrouve adoubé d'un côté de l'Atlantique et hors la loi de l'autre. Pour un opérateur régulé qui paie licence, taxes et contrôles, la distorsion de concurrence saute aux yeux.

Le problème de l'oracle, ou l'illusion du contrôle

Un sèche-cheveux a suffi. En avril 2026, un parieur aurait fait grimper artificiellement le capteur de température de Météo-France installé en bord de piste à Roissy pour remporter un contrat climatique sur Polymarket. Le gain cumulé sur deux journées se serait approché de 34 000 dollars. Météo-France a porté plainte pour atteinte à un système de traitement automatisé de données. L'anecdote prête à sourire. Elle pointe pourtant une faiblesse structurelle.

Tout marché prédictif dépend d'une source extérieure, un « oracle », qui tranche l'issue du pari, et cette source peut être trafiquée. Le contrôle des parieurs n'offre pas davantage de garanties. L'offre offshore de Polymarket ne réclame qu'une adresse e-mail à l'inscription : aucune vérification d'identité réelle, un contournement des géoblocages par VPN, des comptes multipliables à volonté sur la blockchain Polygon. Comment appliquer une règle interdisant de miser sur une information volée quand on ignore jusqu'à l'identité de celui qui mise ? La question reste sans réponse crédible.



Paris prédictifs et délit d'initié : le cas qui embarrasse

Ce que le jeu régulé a compris avant tout le monde

Le contraste avec le pari sportif encadré est cruel. En 2024, le joueur de NBA Jontay Porter a été banni à vie pour avoir participé à un schéma de paris portant sur ses propres performances. Le système a fonctionné : les opérateurs licenciés ont détecté les mises suspectes, gelé le ticket de 80 000 dollars et alerté la ligue. Un joueur ne peut pas miser sur son propre match. La règle est aussi ancienne que le sport professionnel.

Le secteur régulé a bâti pendant des décennies des garde-fous coûteux, connaissance du client (KYC), lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC-FT), surveillance de l'intégrité des compétitions. Les marchés prédictifs offshore contournent l'ensemble de ce dispositif. Un technicien de prompteur a pu miser sur les mots de son patron, et c'est précisément ce qui se serait produit. [Kalshi](#) n'a rendu obligatoire la déclaration de son employeur qu'en juin 2026, une fois l'affaire Perez repérée par sa surveillance interne. L'histoire ne s'improvise pas. Le prédictif rejoue en accéléré des fautes que le jeu régulé a mis un siècle à corriger.

Reste la question que ni Washington ni les plateformes ne posent trop fort. Que se passe-t-il le jour où miser sur un événement donne intérêt à le provoquer ? Les marchés sur la mort de dirigeants, déjà ouverts en 2026, en dessinent la silhouette.

Un parieur a empoché 553 000 dollars sur la disparition de l'ayatollah Khamenei, tué en février 2026. Tant que la mise récompense celui qui sait, elle finira par récompenser celui qui agit. Le prédictif, lui, préfère encore parler de vérité.